

Metz, le 24 octobre 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

DDT de la Moselle

Service Aménagement Biodiversité Eau

Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par : Vincent HENNEL  
Tél : 03.87.28.30.87  
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

à  
Mairie de Zetting  
13, rue de L'Église  
57905 Zetting

**OBJET:** Dossier de porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau relatif aux travaux de confortement des digues sur les biefs 22 et 23 du canal de la Sarre.

Courrier de demande d'affichage en mairie.

**Nos Réf :** N° Cascade 57-2024-00623

**P.J. :**

- le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
- le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de porter à connaissance concernant les travaux de confortement des digues n°22 et 23 du canal de la Sarre déposé par Voies navigables de France au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement est recevable.

Les travaux et les modifications envisagés sont considérés comme notable par la police de l'eau.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à Voies navigables de France valant avis de recevabilité. À l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

La responsable de l'unité Police de l'Eau



Céline DELLINGER